MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU
LANGUEDOC-ROUSSILLON

MONTPELLIER - 16, Rue de la République . TEL.: M2 58-72

2ème année | N° 14 | 15 Mai 1954

INFORMATION

DORYPHORE — Toutes zones

Des pontes étant signalées nous recommandons aux cultivateurs de surveiller les éclosions. Traiter dès que les larves ont la taille d'un grain de blé.

Nous rappelons la liste des produits recommandés :

Arséniate de chaux
Produits à base de roténone
Produits à base de chlordane
Arséniate d'alumine naissant
Produits à base de D.D.T.
Produits à base de lindane.

A titre d'essai on peut également utiliser contre le doryphore :

Camphène chloré
Mélange D.D.T - Lindane

AVERTISSEMENTS

TORDEUSE — Zones I - II
III - IV

Les jeunes larves de la Tordeuse du pêcher pénètrent dans les pousses de pêcher et parfois d'abricotier causant de graves dégâts en pépinière.

Traiter de suite à l'aide d'une bouillie à base de parathion à raison de 20 grammes de matière active par hectolitre de bouillie. Ce traitement est à renouveler de 10 jours en 10 jours durant l'été.

CARPOCAPSE

Zones III - IV
Effectuer un traitement qui sera terminé au plus tard le 28 mai.

Zones I - II
Renouveler les traitements qui auront été lavés par les pluies.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND. Autor. du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservée

P50

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

STATION REGIONALE d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 15 mai 1954

MILDIOU

NOTE N° 6.

En dehors des taches que l'on vient de découvrir à Beaucaire (Gard) et à Rivesaltes (P.O.), d'importants foyers de mildiou existent au moins dans la moitié méridionale du département de l'Hérault, et jusqu'à Marseillette, les emplacements de certains d'entr'eux sont connus (sud de la Gardiole de Mireval); d'autres plus petits ou ignorés, n'en répandent pas moins leurs germes sur les souches voisines.

Dès le 27 avril l'attention des exploitants a été attirée sur le danger que constituaient ces points de départ de la maladie et l'exécution d'un traitement a été recommandée pour s'opposer à leur extension.

Ce sont ces mêmes et anciens foyers qui, ayant reçu les faibles pluies du 3 au 5 mai, ont donné les taches de repiquage que l'on découvre actuellement à hauteur de la main depuis le 13 ou le 14.

On peut être inquiet sur l'importance des conséquences des orages du 10 au 13 mai; ceux-ci s'abattant sur un vignoble peu ou pas protégé, donneront dès le 18 mai et surtout le 2I, des taches d'autant plus nombreuses et plus larges que la pluie aura été plus importante et que la végétation est plus vigoureuse.

Les inflorescences dont la longueur a presque doublé du 10 au 14 mai risquent de subir de nombreuses attaques.

Enfin, la pluie d'aujourdhui 15 mai va provoquer, à partir du 23, une très grave invasion qui traduira l'état critique du vignoble.

On peut se demander quelles seraient alors les conséquences d'un passage pluvieux qui se produirait au moment de l'apparition de cette invasion; elles seraient sans doute très graves en amenant la destruction partielle de la récolte de l'Hérault qui est pour le moment le département le plus menacé.

Il y a donc lieu d'appliquer des sulfatages fréquents (deux par semaine constituent un minimum qui dans le cas de vignes vigoureuses risque d'être insuffisant), et de faire en sorte qu'un traitement soit terminé mardi soir, et qu'un autre soit recommencé aussitôt.

Des poudrages intercalés entre les pulvérisations tendront à donner à la lutte directe toute l'énergie nécessaire dont elle a besoin pour ne pas se laisser distancer par la maladie.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON